



Présidence  
CD/CT/ND/ 75-19  
Mandature 2016 – 2021  
Assemblée Générale 2016-2021/2018-09

**EXTRAIT DE RESOLUTIONS**  
**PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2019 - 09.**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2019**

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres de l'assemblée générale se sont réunis le mardi 11 juin 2019 à 14h00 au siège de la CMA 76 – 135 boulevard de l'Europe à ROUEN.

Etaient absents et excusés :

M. ALLAINGUILLAUME Yves  
Mme CANTEREL Sylvie  
M. CROISE David  
Mme DHENIN Cindy  
Mme DUMESNIL Christine  
M. MOLLIEN Eric

Etaient absents et non excusés :

M. CANAPLE Etienne  
M. LEMASSON Rodolphe  
M. PARRET Pascal  
M. PRAT Yannick

Etaient présents :

M. AUTIN Hervé  
M. BRUSCHERA Christophe  
Mme CHICOT Marie-Ange  
M. DARTOIS Guillaume  
M. DORE Christophe  
M. DUCROC Christian  
M. FALEMPIN François  
M. GOUIN Nicolas  
M. GUILLON Thierry  
M. HUBERT Michel  
M. LARCHEVEQUE Alain  
M. MORAIS Carlos  
M. SOLMON Gilles

Mme DEGOIS Carmen  
Mme VINET Murielle – arrivée à 14h45

Etaient invités et présents :

- Mme TARLEVÉ, Secrétaire Générale
- M. DECHAMPS, membre honoraire
- M. CAVELLIER, membre associé
- M. LEVISTRE, membre associé

M. THIBOUT-CURTINHA, Commissaire au compte de PWC  
M. LEDOUX, représentant la DRFIP

*Les invités, les membres honoraires, les membres associés participent au débat mais ne prennent pas part au vote.*

**Assemblée Générale n° 09**  
**Ordre du jour.**

Le mardi 11 juin 2019 à 14h00  
au siège de la CMA 76  
Dans l'amphithéâtre (1er étage)

**Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 08/11/2018.**

**VOTE :**

**LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 08 NOVEMBRE 2018 EST ADOPTE A L'UNANIMITE, DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**I POINTS SOUMIS AU VOTE**

Point n°1:

Vote de l'arrêté de budget réalisé 2018 de la CMA 76 et du CFA adoptés par le bureau en date du 28/05/19 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 03/06/19.

Document de travail transmis préalablement :

- Liasses Berger Levrault (document n°1)

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/ 2019-09/ AG 260 :

**VOTE :**

**L'ARRETE DES COMPTES ET DU BUDGET REALISE DE L'EXERCICE 2018 DE LA CMA76, DU CFA ET DE SES ANNEXES, ADOPTE PAR LE BUREAU EN DATE DU 28/05/19 ET SOUMIS POUR AVIS A LA COMMISSION DES FINANCES DU 03/06/19 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT EN REPORT A NOUVEAU EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

Point n°2 :

Vote de la modification des tarifs et prestations 2019 de la CMA76, adoptés par le Bureau en date du 28/05/19 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 03/06/19.

Document de travail transmis préalablement :

- Proposition de Tarifs et prestations 2019 (documents n°2)

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/ 2019-09/ AG 261 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE MODIFICATION DES TARIFS DES PRESTATIONS 2019 DE LA CMA76 ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 28/05/19 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 03/06/19 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

Point n° 3 :

Vote de l'arrêté du mandat donné à M. DORÉ pour signer en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA76, la convention « fonds régional de trésorerie », adoptée par le bureau en date du 28/05/19.

Intervention en séance :

- Mme TARLEVE, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021/ 2019-09/ AG 262 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE DONNER MANDAT AU PRÉSIDENT DE LA CMA76 POUR SIGNER LA CONVENTION FONDS RÉGIONAL DE TRÉSORERIE ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 28/05/19 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

Point n°4 :

Vote de la modification de l'annexe du règlement des services portant sur la mise en place des dispositions liées au télétravail à la CMA 76, adopté par le Bureau en date du 28/05/19.

Document(s) de travail transmis préalablement :

- annexe télétravail du règlement des services (document n°3).

Intervention en séance :

- Mme RIMBERT, Responsable des ressources humaines

Résolution 2016-2021/ 2019-09/ AG 263 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ANNEXE DU RÈGLEMENT DES SERVICES PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIONS LIÉES AU TÉLÉTRAVAIL À LA CMA 76, ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 28/05/19 EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

Point n°5 :

- Vote de la nomination d'un suppléant représentant la CMA76 au conseil d'exploitation RNC de la Métropole, adopté par le bureau en date du 04/12/18.

Le titulaire étant M. MOLLIEN.

- Vote de la nomination de membres Elus (1 titulaire, 1 suppléant) pour représenter la CMA 76 à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) 76, adopté par le bureau en date du 04/12/18.

- Vote de l'adhésion de la CMA 76 à RNI (Rouen Normandy Invest), adopté par le bureau en date du 22/01/19.

- Vote de l'adhésion de la CMA 76 au CLHAJ (Comité pour le logement et l'habitat des jeunes de Seine Maritime) pour l'année 2018, adopté par le bureau en date du 12/03/19.

- Vote de l'adhésion de la CMA 76 au CREPI (Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion) pour l'année 2019, adopté par le bureau en date du 12/03/19.

- Vote de l'adhésion de la CMA 76 à la maison des bouchers pour l'année 2019, adopté par le bureau en date du 12/03/19.

- Vote de l'adhésion de la CMA 76 au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement), adopté par le bureau en date du 28/05/19.

- Vote de l'adhésion de la CMA 76 à l'association APESA (aide Psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigue) pour l'année, adopté par le bureau en date du 28/05/19.

- Vote de l'adhésion de la CMA 76 à Initiative Dieppe Bresle pour l'année 2019, adopté par le bureau en date du 28/05/19.

Document de travail transmis préalablement :

- Appel à cotisation du CDAC (document n°4)
- Appel à cotisation du RNI (document n°5)
- Appel à cotisation du CLHAJ (document n°6)
- Appel à cotisation du CREPI (document n°7)
- Appel à cotisation de la Maison des bouchers (document n°8)
- Appel à cotisation du CAUE (document n°9)
- Appel à cotisation de l'APESA (document n°10)
- Appel à cotisation d'IDB (document n°11)

Intervention en séance :

- M. DORÉ, Président

Résolution 2016-2021/ 2019-09/ AG 264 :

**VOTE :**

**LA DESIGNATION DE M. BRUSCHERA COMME MEMBRE SUPPLEANT DU CONSEIL D'EXPLOITATION RNC DE LA METROPOLE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**L'ELU TITULAIRE EST M. MOLLIEU.**

**LA DESIGNATION DE MME CANTEREL COMME MEMBRE TITULAIRE ET M. BRUSCHERA COMME MEMBRE SUPPLEANT AU CDAC (COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL) EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA76 A RNI (ROUEN NORMANDY INVEST – METROPOLE ROUEN) POUR L'ANNEE 2019 A HAUTEUR DE 5 000 EUROS EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA76 AU CLHAJ POUR L'ANNEE 2019 AVEC UNE COTISATION DE 15 EUROS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA76 AU CREPI POUR L'ANNEE 2019 AVEC UNE COTISATION DE 150 EUROS EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA76 A LA MAISON DES BOUCHERS POUR L'ANNEE 2019 DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC UNE COTISATION DE 200 EUROS EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA 76 AU CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT) POUR L'ANNEE 2019 A HAUTEUR DE 110 EUROS EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA 76 A L'APESA (AIDE PSYCHOLOGIQUE AUX ENTREPRENEURS EN SOUFFRANCE AIGUE) POUR L'ANNEE 2019 A HAUTEUR DE 150 EUROS EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA 76 A L'ASSOCIATION A IDB (INITIATIVE DIEPPE BRESLE) POUR L'ANNEE 2019 A HAUTEUR DE 100 EUROS EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LA NOMINATION DE M. ALAIN LARCHEVEQUE COMME MEMBRE DU BUREAU DE LA CRMA SUITE A DEMISSION DE M. DAVID CROISÉ EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

Point n°6:

Vote de la validation, conventionnement et financement des actions :

- AAP PIC prépa apprentissage, adopté par le bureau en date du 04/12/2018  
et Webisanat, adopté par le bureau en date du 04/12/2018

Intervention en séance:

- M. MARAIS, Chargé de mission

Résolution 2016-2021/2019-09/AG 265:

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE DONNER MANDAT AU PRESIDENT DE LA CMA 76 POUR QUE L'APPEL A PROJET AAP PIC PREPA APPRENTISSAGE SOIT PORTE PAR LA CRMA, ADOPTEE PAR LE BUREAU DU 04/12/18 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE PLAN DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'ACTION WEB'ISANAT POUR UN COUT TOTAL MAXIMUM DE 71 382 EUROS AVEC UN FINANCEMENT FNADT DE 35 691 EUROS ET UN AUTOFINANCEMENT DE 35 691 EUROS POUR LA CMA 76, ADOPTE PAR LE BUREAU DU 04/12/18 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LA PROPOSITION DE DONNER MANDAT AU PRESIDENT DE LA CMA 76 POUR QUE L'APPEL A PROJET CAP ARTISANAT, ADOPTEE PAR LE BUREAU DU 04/12/18 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**LE PLAN DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'ACTION CAP ARTISANAT POUR UN COUT TOTAL MAXIMUM DE 910 421 EUROS AVEC UN FINANCEMENT FSE-IEJ DE 836 586 EUROS ET UN AUTOFINANCEMENT DE 73 835 EUROS POUR LA CMA 76, ADOPTE PAR LE BUREAU DU 04/12/18 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

Point n°7:

Vote de la proposition de confier le pouvoir à M. DORÉ, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente portant sur une parcelle immatriculée NC 165 de 129 m<sup>2</sup> et d'une place de parking N°210, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au numéro 24, rue des Murs St Yon, 76100 ROUEN, bien immobilier public préalablement déclassé et désaffecté du service public en 2015,

Vote de la proposition d'échange des places de parking (Rez de chaussée – Rue des murs St Yon) 210 et 211 du CROUS vers la CMA au profit des places 206 et 207 de la CMA vers le CROUS. Ce bien correspond à une ancienne réserve à l'abandon à l'air libre, parcelle enclavée entourée de murs et à l'abandon.

Vote de la proposition de confier à M. DORE, Président, la délégation de son pouvoir en cas d'absence ou d'impossibilité de sa part à un autre élu ou un agent de la CMA76.

Le prix global de la vente est de 1 000 euros (mille euros), hors frais de notaires, droits et taxes, adopté par le bureau en date du 04/12/2018 et 12/03/2019.

Intervention en séance :

- M. PAYET, Responsable patrimoine

Résolution 2016-2021/ 2019-09/ AG 266 :

**VOTE :**

**DE LA PROPOSITION DE CONFIER À M. DORE LE POUVOIR, EN SA QUALITÉ DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE, PUIS LORSQUE LES CONDITIONS SUSPENSIVES SERONT LEVEES, L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR : - UNE PARCELLE IMMATRICULEE NC 165 DE 129 M2 ET D'UNE PLACE DE PARKING N°210, DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU NUMERO 24, RUE DES MURS ST YON, 76100 ROUEN, BIEN IMMOBILIER PUBLIC PREALABLEMENT DECLASSÉ ET DESAFFECTÉ DU SERVICE PUBLIC EN 2015.**

**VOTE DE LA PROPOSITION D'ÉCHANGE DES PLACES DE PARKING (REZ DE CHAUSSEE – RUE DES MURS ST YON) 210 ET 211 DU CROUS VERS LA CMA AU PROFIT DES PLACES 206 ET 207 DE LA CMA VERS LE CROUS.**

**- CE BIEN CORRESPOND À UNE ANCIENNE RESERVE À L'ABANDON À L'AIR LIBRE, PARCELLE ENCLAVEE ENTOUREE DE MURS.**

**LE PRIX GLOBAL DE LA VENTE EST DE 1 000 EUROS (MILLE EUROS), HORS FRAIS DE NOTAIRES, DROITS ET TAXES.**

**PROPOSITIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU EN DATE DU 04/12/2018 ET DU 12/03/2019.**

**CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.**

**Point n°8 :**

Vote de la proposition de confier à M. DORE un mandat, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, pour engager toute démarche visant au bon déroulé de la cession du bâtiment de l'ex-antenne du Havre, d'une surface de 374,94m<sup>2</sup> SHON, identifié sur le plan (document n°10), dont la CMA 76 est propriétaire, situé au numéro 26/28 rue Lefevreville– 76600 le Havre, bien immobilier public, à la condition suspensive que celui-ci soit préalablement déclassé et désaffecté du service public.

Ce mandat portera sur toute discussion avec d'éventuels acquéreurs, sur la promotion du bien, sur la négociation du prix de vente, sur les conditions d'acquisition, sur la signature du compromis de vente puis lorsque les conditions suspensives seront levées pour l'acte authentique de vente portant sur :

- le local de l'ex-antenne du Havre un RDC et 2 étages ainsi qu'un lot en copropriété au numéro 26.

Ce bien sera vendu vide de tout locataire.

La désaffectation et le déclassement seront réalisés préalablement à la vente.

Proposition adoptée par le bureau en date du 28/05/2019.

Documents de travail transmis préalablement :

- Plan de l'ex antenne (document 12)

*Intervention en séance :*

- M. PAYET, Responsable patrimoine

Résolution 2016-2021/ 2019-09/ AG 267 :

**VOTE :**

**DE LA PROPOSITION DE CONFIER UN MANDAT À M. DORE, EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENT ET REPRÉSENTANT LÉGAL DE LA CMA 76, D'ENGAGER TOUTE DÉMARCHÉ VISANT AU BON DÉROULE DE LA CÉSSION DU BÂTIMENT DE L'EX-ANTENNE DU HAVRE, D'UNE SURFACE DE 374,94M2 SHON, IDENTIFIÉ SUR LE PLAN (DOCUMENT N°10), DONT LA CMA 76 EST PROPRIÉTAIRE, SITUÉ AU NUMÉRO 26/28 RUE LEFÈVREVILLE- 76600 LE HAVRE, BIEN IMMOBILIER PUBLIC, À LA CONDITION SUSPENSIVE QUE CELUI-CI SOIT PRÉALABLEMENT DÉCLASSE ET DESAFFECTÉ DU SERVICE PUBLIC.**

**CE MANDAT PORTERA SUR TOUTE DISCUSSION AVEC D'ÉVENTUELS ACQUÉREURS, SUR LA PROMOTION DU BIEN, SUR LA NÉGOCIATION DU PRIX DE VENTE, SUR LES CONDITIONS D'ACQUISITION, SUR LA SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE PUIS LORSQUE LES CONDITIONS SUSPENSIVES SERONT LEVÉES POUR L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR :**

**- LE LOCAL DE L'EX-ANTENNE DU HAVRE UN RDC ET 2 ÉTAGES AINSI QU'UN LOT EN COPROPRIÉTÉ AU NUMÉRO 26.**

**CE BIEN SERA VENDU VIDE DE TOUT LOCATAIRE.**

**LA DESAFFECTATION ET LE DÉCLASSEMENT SERONT RÉALISÉS PRÉALABLEMENT À LA VENTE.**

**PROPOSITION ADOPTÉE PAR LE BUREAU EN DATE DU 28/05/2019**

**CETTE PROPOSITION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

Point n°9 :

Validation des rapports de la commission de la reconnaissance artisanale et de la commission du développement économique et de la formation, adopté par le bureau en date du 28/05/2019.

*Documents de travail transmis préalablement :*

- PV des commissions de la reconnaissance artisanale et de la commission du développement économique et de la formation (document 13 et 14)

*Intervention en séance :*

- Mme Clarice TARLEVÉ, Secrétaire Générale

Résolution 2016-2021/ 2019-09/ AG 268 :

**VOTE :**

**LA PROPOSITION DE VALIDER LES RAPPORTS DE LA COMMISSION DE LA RECONNAISSANCE ARTISANALE ET DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA FORMATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

*L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas d'autre question ou remarque, le Président DORE lève la séance à 16h40.*



**Christophe DORE,  
Président de la CMA 76.**